



du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de **SOLLIES PONT**

## Séance du jeudi 24 septembre 2020

### VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

**Date de la convocation**  
17 septembre 2020

**Date d'affichage**  
17 septembre 2020

**Objet de la délibération**  
*Pôle services techniques –  
Direction – Création de la  
Commission de Délégation  
de Service Public (CDSP) et  
élection de ses membres*

Vote pour à l'unanimité

**POUR : 32**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre deux mille vingt, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

#### Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, NAAL Jean-Michel, BESSET Monique, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, CHAUCHE Dalel, BLANC Benjamin, CROCE Marc-Edouard, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre

#### Procurations :

LEVEQUE Mickaël donne procuration à CROCE Marc-Edouard,  
VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry

#### Absents :

MARINONI Audrey

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Lors du conseil municipal du 11 juin 2020, l'assemblée délibérante était informée de la nécessité de création de la Commission de Délégation de service public (CDSP). Dans le même temps, la composition de ladite commission lui était détaillée et elle acceptait les conditions de dépôts des listes.

A titre de rappel, dans les communes de 3500 habitants et plus, la composition de la CDSP est fixée comme suit :

- le maire ou son représentant, président,
- cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Peuvent également participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

L'élection des membres de la CDSP a lieu au scrutin secret.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

3 listes ont été déposées.

\*\*\*\*\*

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-5 , D.1411-3 et D 1411-4 ;

VU l'élection du maire et des adjoints en date du 24 mai 2020 ;

**CONSIDERANT** que 2 listes minoritaires sur 2 ont déposé des listes en vue du scrutin, les listes déposées sont les suivantes :

• **Liste A :**

**Titulaires** : Mme Danièle RAVINAL, Monsieur Jean-Pierre COIQUAULT, Mme Pascale TREQUATTRINI, Monsieur Patrick BOUBEKER, Madame Nathalie PONROY

**Suppléants** : Monsieur Thierry DUPONT, Madame Huguette Bertrand, Monsieur Frédéric GANDIN, Madame Sandrine BELTRA, Monsieur Jean-Michel NAAL

• **Liste B :**

**Titulaires** : Monsieur Alain BOLLA

**Suppléants** : Madame Christiane VINCENTS

• **Liste C :**

**Titulaires** : Monsieur Pierre ROYET

**Suppléants** : Madame Audrey MARINONI

**CONSIDERANT** l'accord de l'assemblée délibérante pour procéder au scrutin à main levée ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **PROCEDE** au vote ainsi qu'au dépouillement ;

**Nombres de sièges à pourvoir : 5 sièges**

3 listes (A – B – C)

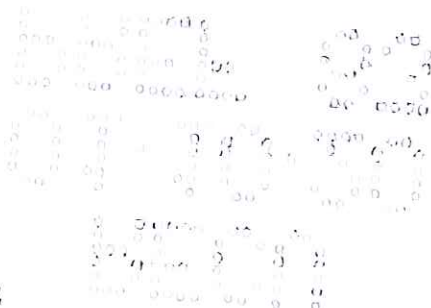
Présent(s)	32
Votant(s)	32
Abstention(s)	0
Exprimé(s)	32

Nombre de votants : **32**

Blancs ou nul : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **32**

Quotient électoral  $32/5 = 6,4$



Le résultat du vote est le suivant :

Liste A : 28 voix

Liste B : 3 voix

Liste C : 1 voix

### Répartition des sièges

Liste	Votants	Voix/Quotient	Siège
A	28	4.37	4
B	3	0.46	0
C	1	0.15	0

La liste A obtient 4 sièges

La Liste B obtient 0 siège.

La Liste c obtient 0 siège.

Le total des sièges pourvus est de 4 sièges. Il reste 1 siège à pourvoir.

### Attribution du siège restant :

Liste	Votants	Voix/Quotient	Siège	Reste	Attribution au plus fort reste
A	28	4.37	4	2.4	0
B	3	0.46	0	3	1
C	1	0.15	0	1	0

Le siège restant est attribué à la liste B.

Au terme du calcul,

La liste A obtient 4 sièges titulaires et en nombre égal 4 sièges suppléants.

La Liste B obtient 1 siège et en nombre égal 1 siège suppléant.

La Liste c obtient 0 siège et en nombre égal 0 siège suppléant.

Au vu du résultat et afin de permettre une meilleure représentation proportionnelle, le conseil municipal avec l'accord de la liste A décide d'attribuer le quatrième siège de la liste A à la liste C.

- **DECLARE** les membres de la Commission de Délégation de Service Public :

### Commissaires titulaires :

- Madame Danièle RAVINAL
- Monsieur Jean-Pierre COIQUAULT
- Mme Pascale TREQUATTRINI
- Monsieur Alain BOLLA
- Monsieur Pierre ROYET

### Commissaires suppléants :

- Monsieur Thierry DUPONT
- Madame Huguette BERTRAND
- Monsieur Frédéric GANDIN
- Madame Christiane VINCENTS
- Madame Audrey MARINONI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

02 OCT. 2020

01 OCT. 2020

